Syndicat CGT de la Région NORMANDIE,
Site de Rouen 5, rue Schuman CS 21129, 76 174 Rouen Cedex
Téléphone : 02 35 52 31 25
Site de Caen Abbaye aux dames place Reine Mathilde BP 523 14 035 Caen

syndicacgtcrn@gmail.com :www.cgtcrn.fr/

INTERVENTION CGT F3SCT Lundi 3 juillet 2023

Dans le cadre de cette séance 3 organisations syndicales représentées au F3SCT ont souhaité voter à bulletin secret.
Puisque le règlement intérieur ne l'interdit pas…La CGT a décidé d'indiquer et de faire notifier ces votes dans le PV.

- **Déclaration sur le procès-verbal du 09 mai 2023**

La CGT n'émet aucune remarque sur le contenu de ce procès-verbal.
En revanche nous constatons une fois de plus le retard important dans l'envoi de ce document aux membres de l'instance, et cela en contradiction avec les termes du règlement intérieur.
Bien évidemment nous ne remettons absolument pas en cause le travail des agents RH, mais nous dénonçons leur manque de moyens, comme nous l'avons déjà formulé à de nombreuses reprises.
C'est pourquoi la CGT prend la décision de voter contre ce PV.

- **Bilan de la médecine de prévention**
  La CGT a émis un avis favorable sur les relevés de conclusions

- **Direction des Transports Publics Routiers : modification des modalités d'organisation**
  des astreintes. La CGT a voté contre
  La non concertation avec les collègues concernés par les astreintes (volontariat ou obligation?) l'utilisation des véhicules personnels en cas de déplacement est pour le moins curieuse
  Par ailleurs, les montants des astreintes se basent finalement sur les situations statutaires d'origine des collègues. La CGT n'est pas sur sur que cette information a été relayée dans ce sens.

- **Les marchés des EPI**

La CGT remercie la collectivité de la mise en oeuvre de ce nouveau marché des EPI, à la fois sur la consultation des acteurs mais aussi sur les groupes de travail mis en place.
La CGT souligne l'importance du choix de vêtements de travail et de chaussures de sécurités confortables et adaptés.
Nous demandons également l'adoption de vêtements spécifiques pour les périodes de fortes chaleurs. En effet, la question des températures au travail, en lien avec les changements climatiques indéniables, est une problématique de santé à laquelle la collectivité doit répondre : les tenues actuelles, selon les retours d'expérience des agents,continuent de poser problème, malgré un grammage moins important, par rapport aux précédentes tuniques portés par les agents.
C'est une condition primordiale du bien-être au travail !